

ARRÊTÉ DU MAIRE

PROLONGATION de l'arrêté n°2024.18.01.010

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu la demande initiale de travaux de l'entreprise SARL I-TEC en date du 18 janvier 2024 ;

Considérant que pour permettre travaux télécom pour la pose d'une armoire télécom avec fourreaux souterrain, réalisés par l'entreprise SARL I-TEC au 8 avenue Victor Hugo à Carbon-Blanc,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : PROLONGATION ET VALIDITÉ

Les travaux cités, entrepris au 8 avenue Victor Hugo, étant prolongés à partir du 11 mars 2024 pour une durée de 30 jours, les prescriptions de l'arrêté n°2024.18.01.010, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 11 avril 2024. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité autant de fois que nécessaire, à destination des usagers ;

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Conformément à l'article R. 102 du code des Tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (33), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication ;

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise SARL I-TEC

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 12 mars 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Jean-Luc LANCELEVÉE

